



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre site au 216, Route 271, le mardi 23 octobre 2018 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2 et Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés., agit comme secrétaire d'assemblée.

Comme exigé par la loi, un avis de convocation a été délivré à chaque membre du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123486-10-2018 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3- RÈGLEMENT D'URBANISME :

3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 :

3.1.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

3.1.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

3.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

3.2.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

3.2.2 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

577-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS
D'URBANISME

- 4- AUTRES ITEMS
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. RÈGLEMENT D'URBANISME :

**3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2018 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 :**

3.1.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Ce point est remis à la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

3.1.2 ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT

Ce point est remis à la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

3.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

**3.2.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 577-
2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 577-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 447-2006.

Ce règlement a notamment pour objet d'interdire, dans certaines parties des zones Ra et Rb, tout projet visant la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, d'un bâtiment annexé à celui-ci et d'un garage privé isolé, à moins que la demande de permis ne soit accompagnée d'une étude géotechnique réalisée par un ingénieur, démontrant qu'il est possible de réaliser la construction ou les travaux sans que cela n'entraîne de risque pour la sécurité des biens ou des personnes.

**3.2.2 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
577-2018 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

Ce point est remis à la séance du 5 novembre 2018.

4. AUTRES ITEMS

En l'absence de membres du conseil, aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123487-10-2018 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 43.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code-municipal.


ERIC ROUILLARD, MAIRE


EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.